

Le PEL fédère la politique éducative locale et coordonne les dispositifs spécifiques (CEL. CTL. Contrat Enfance. etc...) qui s'intègrent aux politiques de développement local.

Le **CEL** mis en place en 2000, vise à mettre en oeuvre un projet éducatif conçu par différents partenaires concernés par l'Education des enfants et des jeunes (enseignants, associations, parents, élus, etc...).

Il intègre donc de fait les anciens dispositifs suivants : PLEA.CATE.CLAS.ARVEJ. etc...

Partenaires : membre de la communauté éducative.

#### Partenaires Institutionnels :

Politique de la ville, Education Nationale, CAF, DRAC, Jeunesse et Sports, Conseil Général, Conseil Régional, FASILD, Services municipaux, Enseignants, MJC, Coordination REP, Associations de Parents d'Elèves, Mission Locale, Directeurs d'écoles, Enseignants spécialisés, CCAS, Principaux et Proviseurs, Instance Prévention Sécurité

Créée en 2001, la **Veille Educative** est d'abord une démarche de prévention qui prend la forme d'un travail collégial s'appuyant sur les compétences des différents partenaires de l'action éducative. Elle ne concerne pas uniquement les mineurs relevant de l'obligation scolaire mais s'attache à concevoir et à organiser une continuité éducative qui s'intéresse à l'enfant ou au jeune pris dans sa globalité.

Partenaires : Education Nationale, intervenants sociaux, professionnels de la prévention de l'insertion et de la santé, collectivités Territoriales, équipe GPV.

Créés en 1982 par Alain SAVARY, et confortés en 1999 par la création des **REP**, les ZEP (Zone d'Education Prioritaire) sont des dispositifs de l'Education Nationale, développant une politique de "discrimination positive" : "donner plus à ceux qui ont moins".

"Pour permettre au plus grand nombre d'élèves d'obtenir une qualification, de réussir, de s'insérer socialement au terme de leurs études, le REP privilégie deux ou trois axes définis dans le cadre de la politique nationale de l'Education Prioritaire :

- centrer les activités sur la classe et les apprentissages
- assurer la maîtrise de la langue et de l'écriture
- assurer la continuité des apprentissages
- conduire les élèves vers une orientation positive
- renforcer le lien famille école
- renforcer l'éducation à l'citoyenneté

A SMH, le REP a été créé en 1990, dans une période de relance nationale des ZEP et en rapport avec l'extension de la politique de développement des quartiers.

### Contrat Educatif Local\*

#### 4 commissions

Petite Enfance  
Accompagnement scolaire  
Restauration Scolaire  
Sport

#### 3 Territoires

Gabriel Péri  
La Plaine Renaudie  
J.Curie - A.Croizat

3-18 ans

\* Volet Educatif dans le Contrat de Ville.

### Contrat Temps Libre

Libre

6-18 ans

Activité extra scolaire

1998 : La CNAF aide les communes à déterminer une politique globale et concertée en direction des loisirs des 6-18 ans.

L'objectif est de développer des actions adaptées afin de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

A partir d'un diagnostic et d'une analyse du territoire, il s'agit d'identifier les attentes des jeunes, des familles et des élèves.

Un projet est ensuite défini, fixé et chiffré pour une période de 3 ans susceptible de renouvellement

### Contrat Enfance

0-6 ans

Signé en 1988 et renouvelé en 1991, 1996 et 2001, avec des innovations locales puis une mise en œuvre dans un cadre de référence au plus près de l'existant et des attentes, l'objectif étant l'amélioration des modes de garde pour les 0-6 ans.

CAF : implication financière de 50 puis 65 %

Engagement : réalisation d'une nouvelle structure petite enfance à R. Rolland.

- Organisation d'un Colloque petite enfance en mai 2002
- Création à venir d'un Réseau d'Assistentes Maternelles.

### Veille Educative

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré

### Classe de ville

### Réseau d'Education Prioritaire

### Ville Vie Vacances

### Dispositif Relais

**Classe de ville** : E. Vaillant/H. Wallon, il s'agit d'un des supports permettant à la Politique de la ville de décliner de façon concrète les objectifs éducatifs qu'elle s'est fixée dans le cadre du PEL.

Elle s'envisage aussi bien dans le cadre scolaire qu'en dehors, avec le concours, outre les partenaires de la communauté éducative, des familles et des habitants.

La classe de ville permettra aux jeunes de découvrir leur propre ville en dehors des habitudes du cercle familial ou scolaire. Il s'agit également d'un moyen de faciliter le rapprochement des acteurs, responsables de l'éducation, autour de projets communs d'éducation à l'environnement urbain.

Dispositif national depuis 10 ans (faisant suite aux OPE – Opération Prévention Eté) Opération pour publics spécifique (en difficulté ou risque de déviance) de 12 à 18 ans.

Il se déroule pendant les vacances scolaires.

Partenaires : Conseil Général - Préfecture - Jeunesse et Sports - DDASS - Associations - Collectivités Territoriales.

**Dispositif Relais** : s'inscrivant dans le cadre de la loi d'orientation du 10/07/1989, ce dispositif s'adresse à des élèves scolarisés dans les collèges, en situation de rupture ou de refus scolaire en proposant à l'élève et sa famille une démarche contractualisée précisant les modalités d'accompagnement vers la reprise de la scolarité ou, le cas échéant, une formation spécifique. Le collège E. Vaillant est le 4<sup>ème</sup> site retenue (après Villefontaine, Grenoble et Vienne) à l'échelle du département.

# **Composantes du Projet Educatif Local sur Saint Martin d'Hères**

Le PEL fédère la politique éducative locale et coordonne les dispositifs spécifiques (CEL. CTL. Contrat Enfance. etc...) qui s'intègrent aux politiques de développement local.

## **Contrat Educatif Local\***

<b>4 commissions</b>	<b>3 Territoires</b>
Petite Enfance	Gabriel Péri
Accompagnement. scolaire	La Plaine Renaudie
Restauration Scolaire	J.Curie - A.Croizat
Sport	

3-18 ans

\* Volet Educatif dans le Contrat de Ville.

Le **CEL** mis en place en 2000, vise à mettre en oeuvre un projet éducatif conçu par différents partenaires concernés par l'Education des enfants et des jeunes (enseignants, associations, parents, élus, etc...).

Il intègre donc de fait les anciens dispositifs suivants : PLEA.CATE.CLAS.ARVEJ. etc...

Partenaires : membre de la communauté éducative.

## **Partenaires Institutionnels :**

Politique de la ville, Education Nationale, CAF, DRAC, Jeunesse et Sports, Conseil Général, Conseil Régional, FASILD, Services municipaux, Enseignants, MJC, Coordination REP, Associations de Parents d'Elèves, Mission Locale, Directeurs d'écoles, Enseignants spécialisés, CCAS, Principaux et Proviseurs, Instance Prévention Sécurité

# **Contrat Temps Libre**

6-18 ans

Activité extra scolaire

1998 : La CNAF aide les communes à déterminer une politique globale et concertée en direction des loisirs des 6-18 ans.

L'objectif est de développer des actions adaptées afin de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

A partir d'un diagnostic et d'une analyse du territoire, il s'agit d'identifier les attentes des jeunes, des familles et des élèves.

Un projet est ensuite défini, fixé et chiffré pour une période de 3 ans susceptible de renouvellement.

# Contrat Enfance

0-6 ans

Signé en 1988 et renouvelé en 1991, 1996 et 2001, avec des innovations locales puis une mise en œuvre dans un cadre de référence au plus près de l'existant et des attentes, l'objectif étant l'amélioration des modes de garde pour les 0-6 ans.

CAF : implication financière de 50 puis 65 %

Engagement : réalisation d'une nouvelle structure petite enfance à R. Rolland.

- Organisation d'un Colloque petite enfance en mai 2002
- Création à venir d'un Réseau d'Assistantes Maternelles.

## Classe de ville

E. Vaillant/H. Wallon, il s'agit d'un des supports permettant à la Politique de la ville de décliner de façon concrète les objectifs éducatifs qu'elle s'est fixée dans le cadre du PEL.

Elle s'envisage aussi bien dans le cadre scolaire qu'en dehors, avec le concours, outre les partenaires de la communauté éducative, des familles et des habitants.

La classe de ville permettra aux jeunes de découvrir leur propre ville en dehors des habitudes du cercle familial ou scolaire. Il s'agit également d'un moyen de faciliter le rapprochement des acteurs, responsables de l'éducation, autour de projets communs d'éducation à l'environnement urbain.

## **Dispositif Relais**

S'inscrivant dans le cadre de la loi d'orientation du 10/07/1989, ce dispositif s'adresse à des élèves scolarisés dans les collèges, en situation de rupture ou de refus scolaire en proposant à l'élève et sa famille une démarche contractualisée précisant les modalités d'accompagnement vers la reprise de la scolarité ou, le cas échéant, une formation spécifique. Le collège E. Vaillant est le 4<sup>ème</sup> site retenu (après Villefontaine, Grenoble et Vienne) à l'échelle du département.

## **Ville Vie Vacances**

Dispositif national depuis 10 ans (faisant suite aux OPE – Opération Prévention Eté) Opération pour publics spécifique (en difficulté ou risque de déviance) de 12 à 18 ans .

Il se déroule pendant les vacances scolaires.

Partenaires : Conseil Général - Préfecture - Jeunesse et Sports – DDASS – Associations – Collectivités Territoriales.

# Réseau d'Education Prioritaire

Crées en 1982 par Alain SAVARY, et conforté en 1999 par la création des **REP**, les ZEP (Zone d'Education Prioritaire) sont des dispositifs de l'Education Nationale, développant une politique de “ discrimination positive ” : “ donner plus à ceux qui ont moins ”.

“ Pour permettre au plus grand nombre d'élèves d'obtenir une qualification, de réussir, de s'insérer socialement au terme de leurs études, le REP privilégie deux ou trois axes définis dans le cadre de la politique nationale de l'Education Prioritaire :

- centrer les activités sur la classe et les apprentissages
- assurer la maîtrise de la langue et de l'écriture
- assurer la continuité des apprentissages
- conduire les élèves vers une orientation positive
- renforcer le lien famille école
- renforcer l'éducation à la citoyenneté

A SMH, le REP a été créé en 1990, dans une période de relance nationale des ZEP et en rapport avec l'extension de la politique de développement des quartiers.

# **Veille Educative**

1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré

Créée en 2001, la **Veille Educative** est d'abord une démarche de prévention qui prend la forme d'un travail collégial s'appuyant sur les compétences des différents partenaires de l'action éducative. Elle ne concerne pas uniquement les mineurs relevant de l'obligation scolaire mais s'attache à concevoir et à organiser une continuité éducative qui s'intéresse à l'enfant ou au jeune pris dans sa globalité.

Partenaires : Education Nationale, intervenants sociaux, professionnels de la prévention de l'insertion et de la santé, collectivités Territoriales, équipe GPV.